

LES FRANCOPHONES DES TERRITOIRES POURSUIVENT LE FÉDÉRAL

Incapables de convaincre Ottawa qu'il a une responsabilité dans l'application de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest, les Franco-Ténois ont décidé de poursuivre le gouvernement fédéral ... en pleine Année de la francophonie canadienne.

L'objet du litige est la non-application par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de la loi territoriale sur les langues officielles. Vieille de 15 ans, cette loi accorde le statut de langue officielle à neuf langues, dont le français.

Les francophones reprochent au fédéral de nier ses obligations de fiduciaire des droits linguistiques des Franco-Ténois et de se contenter de son rôle de bailleur de fonds. Selon la Fédération Franco-TéNOise, Ottawa a versé plus de 30 millions de dollars en 15 ans pour l'application de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires, sans s'assurer en retour de son application.

Plus qu'un lien contractuel, les Franco-Ténois estiment que les gouvernements territoriaux sont carrément des créatures d'Ottawa, assujettis donc aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnaissent l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada.

« Selon la jurisprudence existante, les Territoires ne sont pas sujet aux dispositions linguistiques de la Loi (fédérale) sur les langues officielles. Ils sont soumis à leur propre *Loi sur les langues officielles* » répond Me Marc Tremblay, qui est avocat-conseil pour le groupe des langues officielles au ministère fédéral de la Justice.

Ce genre de raisonnement rend furieux le directeur général de la Fédération, Daniel Lamoureux : « Ce que le fédéral nous dit c'est : on paie la facture mais on ne regarde pas ce qu'on fait avec ».

Le 11 février dernier, la Fédération a lancé ce qu'elle a appelé « l'Opération polaroid ». Avec l'aide d'une firme d'Ottawa, elle a obtenu un instantané de la situation linguistique en vérifiant les services gouvernementaux dans 54 points de service répartis dans les Territoires. Les résultats ont été «déplorables, lamentables» dit M. Lamoureux.

Le plus drôle, c'est que la *Loi sur les langues officielles* des Territoires est «une excellente loi ». Sauf que dans les faits, ajoute M. Lamoureux, les services en français sont pratiquement inexistants. D'où la question : qu'est-ce que les Territoires ont fait avec les 30 millions de dollars qui devaient permettre la mise en oeuvre de la loi?

Le dévoilement des résultats de l'enquête a fait grand bruit lors d'un Forum sur le français dans les Territoires du Nord-Ouest tenu à Yellowknife les 4 et 5 mars dernier. C'est à ce moment-là que les francophones ont carrément fait savoir aux représentants fédéraux qu'ils songeaient sérieusement à utiliser les tribunaux pour obtenir justice.

« Ça fait un bout de temps qu'on nous annonce que ça va arriver » confirme Me Tremblay. Le ministère n'a pas l'intention de commenter davantage tant que le mémoire de la Fédération ne sera pas déposé devant la cour. Même chose du côté politique, où le bureau de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, renvoie les journalistes au conseiller juridique du ministère de la Justice.

Daniel Lamoureux est persuadé qu'il ne faudra que «15 minutes» pour démontrer au juge que le gouvernement des Territoires n'applique pas sa *Loi sur les langues officielles*. Pour ce qui est de la responsabilité juridique du fédéral dans cette affaire, le scénario est déjà écrit dans sa tête : « On va perdre en première instance, perdre en deuxième et gagner à la Cour suprême du Canada! ».

Le Programme de contestation judiciaire a accepté d'appuyer financièrement la poursuite des francophones du Nord. Il versera 50 000 \$, le maximum permis, pour une poursuite en première instance. Et parce que les francophones du Yukon ont décidé d'entrer dans la danse, une autre somme de 35 000 \$ sera à la disposition des requérants, qui seront défendus par l'avocat Roger Lepage, de la Saskatchewan.

Le Commissariat aux langues officielles songe à demander le statut d'intervenant, mais attend lui aussi de lire le mémoire de la Fédération pour voir de quoi il en retourne.

**Tiré de l'Association de la presse francophone
Septembre 1999**